Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260605-2026_020-DE

Saint-Jean Trolimon
KALON AR VRO VIGOUDENN
CŒUR DU PAYS BIGOUDEN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ST JEAN TROLIMON

Séance du 5 juin 2026

Le vendredi cinq juin de l'an deux mille vingt-six, à vingt heure, le conseil municipal de la commune de Saint Jean Trolimon, légalement convoqué le premier juin deux mille vingt-six, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M.LE BLEIS Didier.

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Présents : Didier LE BLEIS – Karine COIC – VINOLO Jean-Jacques – Gwénaëlle GOASCOZ - Caroline CONSTANT – Riwal LE PAPE– Baptiste TANGUY - Karen TREBERN – Delphine LE BERRE - Cédric LE BLEIS – Jean-Edern AUBREE – Florence GUIZIOU – Joël COTTINIER

Absents avec procuration :
Véronique GARREC – procuration donnée à Gwénaëlle GOASCOZ
Amaury DE SURVILLE PAPE – procuration donnée à Riwal LE PAPE

Karine COÏC a été nommée secrétaire de séance.

2026-020 : MAJORATION SPECIALE DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

La loi de Finances (LF) 2026 prévoit une majoration spéciale du taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS).

L'article 116 de la LF2026 (transposé à l'article 1636 B sexies du CGI) permet aux collectivités d'instaurer la majoration spéciale de 10% du taux de TH.

Ainsi, les communes dont le taux de TH est inférieur au taux moyen du département de l'année précédente, peuvent majorer leur taux de TH dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 10% de cette moyenne.

Pour le Finistère, le taux moyen départementale de TH 2025 s'appliquant en 2026 est de 15,74%. La fraction de 10% maximum utilisable est donc de 1,57%.

En ce qui concerne la commune de St Jean Trolimon le taux de TH 2025 est de 12,92%. Nous pouvons donc augmenter ce taux jusqu'à 14,49% (12,92+1,57).

M. LE BRUN, Conseiller aux Décideurs Locaux, a effectué une simulation. Cela rapporterait la somme de 4 765€ à la commune, en portant le taux de la THRS à 14,49% au lieu e 12,92%.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 029-212902522-20260605-2026_020-DE

Pour information, les taux d'imposition (TFPB, TFPNB et THRS) n'ont pas évolué à St Jean Trolimon depuis 2024 (pas d'augmentation votée ni en 2025 ni en 2026). Une augmentation d'1 point nous aurait procuré un peu plus de 11 000€ de recettes supplémentaires.

Il est demandé aux membres du conseil de se positionner sur la majoration du taux de THRS pour 2026.

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, ont approuvé , à 12 voix pour, 3 voix contre et 0 abstentions, l'augmentation du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires à 14,49% à partir de 2026.

Pour extrait conforme au registre,
Le maire, Didier LE BLEIS.

MAIRIE DE SAINT-JEAN-TROLIMON (Finistère)